

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION, INTITULÉ :**
En route vers un nouveau départ : La réinstallation de femmes et d'enfants yézidis au Canada

Introduction

Le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) pour son dix-huitième rapport, intitulé *En route vers un nouveau départ : La réinstallation de femmes et d'enfants yézidis au Canada*, qui a été présenté à la Chambre des communes le 29 mars 2018. Le gouvernement appuie fermement le rapport ainsi qu'une majorité de ses recommandations. L'aide aux populations vulnérables et marginalisées partout dans le monde demeure au cœur du Programme de réinstallation des réfugiés du Canada. L'étude du CIMM et le rapport qui en découle offrent au gouvernement l'occasion de poser un regard critique sur les façons dont les services d'établissement du Canada pourraient aider davantage les populations vulnérables réinstallées dans le cadre du Programme de réinstallation des réfugiés du Canada.

Programme de réinstallation des réfugiés du Canada

Les grands objectifs du Programme de réinstallation des réfugiés du Canada, offert par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC), sont de sauver des vies, d'offrir une protection aux personnes déplacées et persécutées, de respecter les obligations internationales du Canada en ce qui concerne les réfugiés et de répondre aux crises internationales en offrant de l'aide aux personnes ayant besoin d'être réinstallées. L'offre de protection aux populations vulnérables sous la forme de réinstallation au Canada est une intervention essentielle et souvent salvatrice pour les réfugiés qui ont des besoins urgents en matière de protection et qui sont très vulnérables. La réinstallation démontre également au monde entier que le Canada prend au sérieux sa responsabilité partagée d'aider les personnes déplacées, persécutées et ayant le plus besoin de protection.

Les représentants canadiens comptent sur le HCR, les répondants privés et d'autres organismes de recommandation pour identifier et recommander des réfugiés à des fins de réinstallation. Le Canada s'assure ainsi que ses efforts en matière de réinstallation sont axés sur la réinstallation des réfugiés les plus vulnérables, y compris les populations prioritaires et les individus en danger, jugés par le HCR comme devant être réinstallés en raison de leurs besoins de protection légale ou physique.

Les réfugiés peuvent être réinstallés au Canada dans le cadre de trois volets, soit les volets des réfugiés pris en charge par le gouvernement, des réfugiés parrainés par le secteur privé et des réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont recommandés par le HCR ou un autre organisme de recommandation et obtiennent l'aide du gouvernement (pendant une période maximale de 12 mois sous forme de soutien du revenu et de services immédiats et essentiels).

Les réfugiés parrainés par le secteur privé sont désignés par un répondant canadien, qui doit leur fournir un soutien du revenu pendant une période maximale de 12 mois ainsi qu'un soutien communautaire et affectif pendant un an. Le programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas est conçu pour réinstaller des réfugiés identifiés par le HCR. On parle de programme « mixte » parce qu'il s'agit d'une entente de partage des coûts grâce à laquelle les réfugiés reçoivent six mois de soutien du revenu du gouvernement et six mois de soutien de revenu de leur répondant. De plus, le répondant offre du soutien communautaire et affectif pendant une période maximale de 12 mois.

De temps en temps, à titre de mesure salvatrice, le gouvernement entreprend des initiatives spéciales qui peuvent excéder les cibles prévues en matière de réinstallation de réfugiés pour une année donnée et dont la mise en œuvre peut nécessiter d'autres mesures exceptionnelles.

Réinstallation des survivants de Daech

En réponse à une motion votée à l'unanimité à la Chambre des communes le 25 octobre 2016 afin d'offrir de l'aide aux femmes et aux filles yézidies fuyant le génocide, le gouvernement du Canada s'est engagé à réinstaller environ 1 200 survivants de Daech (se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq), y compris des femmes et des filles yézidies, avant la fin de 2017.

Le Canada n'avait pas l'intention de réinstaller un grand nombre de Yézidis dans le cadre de cette initiative. Les Yézidis forment une population intégrale de la société iraquienne, et il est important de reconnaître qu'ils sont nombreux à vouloir rester dans leur communauté, ce qui est expliqué pourquoi le programme visant seulement un petit nombre de personnes pour qui la réinstallation représentait la meilleure option. La taille de l'initiative du Canada est comparable à celle de la récente opération allemande, au titre de laquelle un peu plus de 1 000 femmes et filles yézidies ont été réinstallées depuis le Nord de l'Iraq en Allemagne sur une période d'un an.

Le Canada n'offre pas de protection en fonction de la religion ou de l'origine ethnique, mais plutôt en fonction de la vulnérabilité. Ainsi, la réponse du gouvernement à la motion a mis l'accent sur tous les survivants de Daech pour qui la réinstallation était une solution appropriée. Les yézidis déplacés à l'intérieur de leur pays représentaient une proportion importante de ces personnes puisque ce sont eux, en particulier, qui ont subi un niveau élevé de violence de la part de Daech dans le nord de l'Iraq.

Une personne déplacée à l'intérieur de son pays est une personne forcée de fuir sa maison, mais qui demeure à l'intérieur des frontières de son pays. On qualifie souvent ces personnes de réfugiés, même si elles ne correspondent pas à la définition juridique actuelle d'un réfugié selon le droit international ou le droit national. Par conséquent, pour entreprendre la réinstallation de ce groupe vulnérable, le ministre d'IRCC a exercé le pouvoir qui lui est conféré, aux termes de la disposition relative à l'intérêt public de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, de dispenser temporairement de certaines obligations législatives et réglementaires les survivants de Daech déplacés à l'intérieur de l'Iraq qui satisfont aux critères d'admissibilité de cette initiative, notamment l'obligation d'être à l'extérieur de son pays de nationalité pour être considéré comme un réfugié.

Outre les réfugiés pris en charge par le gouvernement qui étaient visés par l'engagement du gouvernement de réinstaller les survivants de Daech, IRCC a facilité le parrainage privé de personnes appartenant à ce groupe vulnérable. À l'heure actuelle, le Canada a accueilli plus de 1 300 survivants de Daech, dont 1 216 survivants pris en charge par le gouvernement et 88 survivants parrainés par le secteur privé. De ce nombre, près de 85 % sont des yézidis.

Bien que la réinstallation et l'établissement de cette population vulnérable ne se soient pas faits sans problèmes, dont bon nombre ont déjà été mentionnés dans le dix-huitième rapport du CIMM, les fournisseurs de services d'établissement signalent que, de façon générale, les familles yézidies au Canada s'intègrent bien et sont de plus en plus autonomes dans leur vie quotidienne. Outre les services planifiés qui ont été mis en œuvre en prévision des besoins de cette population, d'autres ajustements sont faits au fur et à mesure que les leçons apprises sont mises en commun entre IRCC, les fournisseurs de services et les principales villes où s'est réinstallée cette population.

Par exemple, des fournisseurs de services à Toronto ont organisé des séances d'art thérapie pour les personnes vivant du stress post-traumatique en raison de la violence et des déplacements aux mains de Daech. Animé par un art-thérapeute et supervisé par un animateur de groupe, le programme crée un espace sûr et confortable permettant aux enfants d'explorer leurs émotions liées à ce qu'ils ont vu ou vécu avant de venir au Canada.

Le gouvernement a encouragé les liens entre les fournisseurs de services et les chefs et association yézidis afin d'aider les familles nouvellement arrivées à établir des liens avec la collectivité élargie. De même, des familles yézidies ont demandé à faire du bénévolat avec les fournisseurs de services afin d'aider les autres familles qui arriveront. Certaines commencent à avoir recours aux organisations communautaires religieuses dans le but d'établir une fondation communautaire au Canada. Les familles yézidies s'offrent entre elles le soutien moral et émotif nécessaire. Cela est un indicateur puissant, parmi d'autres cas de renforcement communautaire, que les familles se sentent habilitées et ont un fort désir de participer de façon positive à leur communauté.

Le rapport du Comité a formulé plusieurs recommandations importantes, auxquelles le gouvernement répond ci-dessous.

1) Relever les cibles de réinstallation de réfugiés

Que le gouvernement relève ses cibles de réinstallation de réfugiés.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

En 2018, le Canada demeurera l'un des principaux pays de réinstallation de réfugiés; il s'est en effet engagé à réinstaller 27 000 réfugiés. Grâce à cet engagement du Canada, le nombre moyen de réfugiés admis au Canada annuellement double comparativement à avant 2015. De plus, le plan des niveaux d'immigration de 2018 est le premier plan pluriannuel, offrant les cibles et fourchettes de planification pour trois ans, approuvé. Le plan pluriannuel des niveaux

d'immigration a énoncé les intentions du gouvernement de faire augmenter les niveaux de réfugiés réinstallés de 17 % sur trois ans, soit de 27 000 en 2018 à 29 150 en 2019 et à 31 700 en 2020.

De plus, dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à réinstaller 1 000 femmes et filles vulnérables issues de différentes zones de conflit dans le monde de plus, ce qui augmentera davantage le nombre annuel de réfugiés réinstallés.

De plus, dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés (IMPR), le Canada travaille avec différents partenaires pour aider d'autres pays à mettre en place leurs propres programmes de parrainage communautaire de réfugiés, et ce, dans le but de stimuler la capacité de réinstallation à l'échelle mondiale. L'IMRP offre de la formation et de la sensibilisation du public à l'égard du système de parrainage privé du Canada ainsi que de l'aide en matière de renforcement des capacités pour de nouveaux programmes de parrainage communautaire, et encourage une discussion plus large à l'appui de la protection des réfugiés. Le Canada a reçu de nombreuses délégations qui ont demandé à en apprendre sur le système de réinstallation du Canada et sur les avantages d'avoir un programme de parrainage privé de réfugiés. Le Canada, qui a accueilli près de 300 000 réfugiés au cours des 40 dernières années dans le cadre de son programme de parrainage privé de réfugiés, est très bien placé pour diriger cet effort mondial.

2) Faciliter les parrainages privés

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents pour faciliter le parrainage privé de femmes et d'enfants yézidis; et qu'il traite ces demandes de parrainage en plus des autres demandes que pourront faire les signataires d'ententes de parrainage jusqu'en 2020 en fonction des quotes-parts allouées.

Le gouvernement du Canada appuie partiellement cette recommandation.

IRCC travaille, et continuera de travailler, avec les répondants pour faciliter le parrainage privé des survivants de Daech qui se trouvent à l'extérieur de leur pays de nationalité, y compris les femmes et les enfants yézidis, en accélérant le traitement de ces cas. Cela signifie que les cas seront toujours placés au début de la file aux fins d'examen par les agents de migration, au lieu d'être traités selon l'ordre dans lequel IRCC les a reçus (selon la procédure habituelle).

Dans le cadre de la planification pluriannuelle des niveaux, le Canada accueillera 57 000 réfugiés parrainés par le secteur privé au cours des trois prochaines années. En 2018, le Canada accueillera 18 000 réfugiés parrainés par le secteur privé, soit quatre fois le nombre moyen de réfugiés accueillis au cours des 10 années précédant 2015. L'intérêt élevé soutenu des répondants privés témoigne de la réussite du programme. Parallèlement, IRCC doit s'assurer qu'il est en mesure de gérer le nombre de demandes qu'il reçoit chaque année afin de pouvoir les traiter rapidement.

Le nombre de nouvelles demandes de parrainage privé de réfugiés présentées par des répondants dépasse depuis longtemps celui des places disponibles prévues dans le Plan des niveaux d'immigration, ce qui entraîne de longs délais d'attente et un volume élevé de demandes à traiter. De longs délais de traitement signifient qu'il est difficile pour le Canada d'offrir une protection en temps opportun. En outre, plus le traitement des demandes est long, plus les demandes sont complexes à traiter puisque la situation des demandeurs change. Par conséquent, des allocations visant les signataires d'entente de parrainage (SEP) ont été présentées en 2012 comme mesure de gestion des demandes reçues. Ces allocations limitent le nombre total de demandes pouvant être soumises, mais ne placent aucune restriction quant au pays d'origine ou la nationalité des réfugiés. Les allocations actuelles ont été établies pour appuyer les engagements du gouvernement visant à éliminer l'arriéré des demandes au titre du programme de parrainage privé de réfugiés et mettre en œuvre un délai de traitement de 12 mois pour la majorité des cas d'ici 2020. De plus, depuis la fin de 2017, il y a eu une augmentation sans précédent du nombre de demandes présentées par des groupes de cinq (G5) et des répondants communautaires, lesquels ne sont visés par aucun plafond quant au nombre de demandes pouvant être présentées, ce qui rend la gestion des demandes reçues encore plus importante.

3) Créer les conditions favorables au retour des populations chez elles

Que le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires multilatéraux afin d'aider les yézidis déplacés à rentrer chez eux en créant les conditions favorables à leur retour dans le nord de l'Iraq.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

Le Canada défend, et continuera de le faire, le retour volontaire, en toute sécurité et en toute dignité des personnes déplacées dans leur propre pays. En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé une stratégie de trois ans (2016-2019) exhaustive et intégrée pour soutenir la Coalition mondiale contre Daech et la mobilisation élargie en Iraq, en Syrie, en Jordanie et au Liban, qui offre de l'aide humanitaire ainsi que de l'aide en matière de développement, de stabilisation et de sécurité en Iraq. Dans le cadre de cette stratégie, le Canada fournit plus de 179,5 millions de dollars en aide humanitaire en Iraq afin de répondre aux besoins des plus vulnérables grâce à des programmes pluriannuels.

Nous offrons de l'aide humanitaire en fonction des besoins, et nos partenaires (les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales internationales) participent activement à la réponse aux besoins humanitaires des yézidis dans le cadre de l'intervention humanitaire d'ensemble. Dans le nord de l'Iraq, les partenaires humanitaires d'Affaires mondiales Canada fournissent de la nourriture, de l'eau, l'accès à l'éducation, des soins médicaux et des refuges dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les communautés où se trouvent de nombreux yézidis. Le Canada appuie également des initiatives dans le but d'offrir des services spécialisés dans le domaine de la santé reproductive et de l'aide aux personnes ayant survécu à la violence fondée sur le sexe,

y compris les femmes et les filles yézidiées. Par exemple, le Fonds des Nations Unies pour la population a créé un centre pour femmes à l'hôpital de Dohuk afin d'offrir des soins spécialisés aux femmes et aux filles qui ont été entre les mains de Daech.

Grâce à un financement de développement, un projet de 1,6 million de dollars mis en œuvre par Vision mondiale a permis d'installer une station de pompage d'eau, une usine de traitement d'eau et un réseau de distribution dans la province de Dohuk, au Nord de l'Iraq. Le système fournit de l'eau potable à plus de 40 000 yézidis dans des camps et ailleurs. De plus, grâce à une initiative visant à renforcer la résilience dans les communautés touchées par le conflit en Iraq avec Agence d'aide à la coopération technique et au développement, des projets communautaires à petite échelle sont en place pour renforcer les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les collectivités qui comptent des populations de yézidis.

Le Canada aide également à créer un environnement favorable aux retours grâce à ses programmes de stabilisation dans les zones libérées. Les efforts de stabilisation du Canada sont liés à son appartenance à la Coalition internationale contre Daech ainsi qu'à la stratégie de stabilisation d'Affaires mondiales Canada, et ils sont axés sur trois domaines d'action : i) services essentiels et sécurité civile; ii) réconciliation et prévention des conflits; et iii) justice transitionnelle et responsabilisation.

Afin d'assurer un retour en toute sécurité dans les zones libérées, le Canada a alloué 6 millions de dollars aux opérations d'élimination de dispositifs explosifs de circonstance à Nineveh et à Anbar afin de faciliter le retour chez eux des Iraquiens déplacés. Cela inclut l'appui du Mine Advisory Group à Sinjar où résident plusieurs communautés yézidiées. Le Canada cherche également à éliminer les facteurs de conflit dans les zones libérées à Anbar et à Ninewah, qui ont été lourdement touchées par l'occupation de Daech. Le Canada appuie des mécanismes formels et informels de résolution de conflit afin de régler les griefs actuels et de permettre une coexistence pacifique. Une initiative qui est mise en œuvre par une ONG financée par le Canada, Development Transformations, appuiera une campagne anti-rétorsion au niveau des collectivités pour prévenir les représailles et protéger les groupes les plus vulnérables dans les zones libérées. Un autre exemple est l'appui du Canada à l'effort de Mercy Corps pour établir des groupes d'action communautaires qui facilitent la résolution de conflits et favorise la réconciliation à Sinjar et Sinuni. Le Canada travaillera également avec ses partenaires internationaux et locaux pour promouvoir la paix et la réconciliation dans tout l'Iraq, y compris à Ninewah.

Le Canada aide aussi à rétablir les services essentiels et à résoudre plus efficacement les différends liés au logement, aux terres et à la propriété et à accéder aux documents d'état civil essentiels dans les zones libérées. Un projet avec le Norwegian Refugee Council assurera un règlement plus efficace des différends liés au logement, aux terres et à la propriété entre les chefs des groupes ethno-religieux et tribaux, conformément au droit iraquien et international et par le recours à des processus juridiques plus officiels. Ce projet améliorera l'accès continu des rapatriés, y compris les membres des groupes minoritaires, aux documents d'état civil, au logement, aux terres et à la propriété. Il sera également axé sur les besoins uniques des

femmes déplacées. Le Canada appuie aussi le mécanisme de financement de la stabilisation du Programme des Nations unies pour le développement, qui rétablit l'infrastructure et les services essentiels dans toutes les zones libérées, et qui a établi Sinjar et Sinuni comme des zones prioritaires. En fin de compte, notre programme de stabilisation vise à restaurer la confiance de la communauté en ses autorités locales et à prendre en main les griefs ou les vulnérabilités qui pourraient être exploités par des organisations extrémistes violentes pour relancer le conflit et la violence politique.

Le déploiement de membres de la police canadienne dans le cadre du Programme international de police et de maintien de la paix est un autre moyen par lequel le Canada établit un environnement plus sûr pour les civils en Iraq, y compris les populations vulnérables. Avant le déploiement, les agents de police canadiens reçoivent une formation approfondie sur le contexte politique et social en Iraq et sur le travail dans des États fragiles et touchés par le conflit, y compris un enseignement sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité. Ces déploiements visent à renforcer les organismes de sécurité irakiens qui fournissent les services de police locaux et à faciliter la transition des méthodes de maintien de l'ordre pour les zones libérées de Daech. Un élément clé de ce travail, qui est mené en collaboration avec plusieurs partenaires dirigés par l'Italie, est de faire avancer l'adoption de principes de maintien de l'ordre communautaire pour aider la police locale à protéger et à servir les divers membres de ses communautés et à rétablir la confiance.

Le gouvernement du Canada croit que la stabilité à long terme en Iraq exige un processus de réconciliation inclusif. La justice est la première étape vers la réconciliation. Le gouvernement du Canada est à l'avant-garde des efforts internationaux visant à amener Daech à rendre compte des crimes contre les yézidis et les autres groupes minoritaires et vulnérables en Iraq et en Syrie. En mai et en juin 2016, l'ex-ministre Dion a officiellement demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de mettre en place un mécanisme d'enquête et de responsabilisation pour les crimes de Daech. Le 16 juin 2016, au Parlement, l'ex-ministre Dion a reconnu le rapport indépendant de la Commission des Nations Unies et sa conclusion que Daech avait commis un génocide contre les yézidis de Sinjar. Avec cette preuve, le gouvernement canadien a conclu qu'un génocide contre les yézidis était actuellement perpétré. En septembre 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution visant à mettre en place une équipe d'enquête des Nations Unies pour recueillir des preuves des crimes internationaux commis par Daech en Iraq. Il s'agit d'une étape positive vers la poursuite éventuelle de Daech pour les crimes haineux commis à l'encontre des yézidis et de tous les Irakiens.

4) Créer de la cohésion entre les communautés

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Le Canada donne aux femmes et aux enfants yézidis nouvellement arrivés au pays des informations au sujet des communautés yézidies existant au Canada afin de contribuer à la création d'un réseau de soutien pour les yézidis; et qu'il facilite la réinstallation des femmes et des enfants yézidis dans des secteurs où il y a déjà des communautés yézidies bien implantées, afin d'aider à leur intégration.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

Le gouvernement est déterminé à s'assurer que tous les réfugiés pris en charge par le gouvernement, y compris les réfugiés yézidis, sont réinstallés dans des zones où ils seront le plus susceptibles de bien s'intégrer dans la communauté et où ils recevront le soutien dont ils ont besoin. En plus des efforts décrits ci-dessous visant à faciliter la réinstallation des femmes et des enfants yézidis dans des zones où se trouvent des communautés yézidies, le gouvernement déterminera les meilleurs moyens de fournir directement aux nouveaux réfugiés yézidis, tant avant qu'après leur arrivée, de l'information appropriée sur les communautés yézidies existantes au Canada.

Pour la réinstallation des survivants de Daech, notamment des femmes et des filles yézidies, le gouvernement a mis en place une approche adaptée pour le processus de réinstallation. Reconnaissant l'importance de l'établissement de liens avec la communauté religieuse existante au Canada, quatre villes principales où existe une diaspora yézidie ont été sélectionnées dans le réseau existant de destinations de tout le Canada, étant donné qu'elles ont des appuis adéquats en place pour cette population. Cela a permis l'établissement de larges réseaux communautaires pour les familles nouvellement réinstallées.

Les villes principales sélectionnées pour la réinstallation des survivants de Daech sont Toronto, London, Winnipeg et Calgary. Elles ont été choisies à la suite d'étroites consultations avec les intervenants et les organismes pertinents. Les critères de la sélection englobaient divers aspects du processus de réinstallation dont : la présence de soutiens médicaux et psychosociaux adéquats, l'accessibilité d'interprètes et une capacité communautaire adéquate pour prendre en charge des clients ayant des besoins élevés.

De nombreux services de soutien sont fournis par les fournisseurs de services dans les villes principales, ainsi qu'une aide pour l'accès à d'autres soutiens communautaires. Ces organisations facilitent l'intégration sociale et aident au renforcement de la communauté et à la guérison. Dans nos villes principales, des organisations partenaires coordonnent les efforts afin de s'assurer que les ressources communautaires locales ont connaissance des besoins de la population.

Pour aider les fournisseurs de services à se préparer à l'arrivée de réfugiés yézidis, le gouvernement a élaboré un profil de la population comprenant des renseignements sur la culture, la religion et la langue des Yézidis. Le profil illustre l'environnement de société dont la population est issue. Ces renseignements ont été communiqués à toutes les parties intéressées, particulièrement au sein du Réseau de l'établissement et aux fournisseurs intéressés du

Programme d'aide à la réinstallation (PAR), dans le but de mieux adapter les services d'établissement et de réinstallation à cette population. L'organisme Yazda a généreusement fourni un document contextuel/profil de la population au gouvernement et a autorisé Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à le diffuser aux intervenants et aux fournisseurs de services.

Le gouvernement a favorisé l'établissement de liens entre les fournisseurs de services et les dirigeants et associations de la communauté yézidie de façon à aider les familles nouvellement arrivées à s'intégrer à la collectivité. Dans la même veine, des familles yéziennes ont demandé de faire du bénévolat pour des fournisseurs de services afin d'avoir l'occasion de soutenir les nouveaux arrivants. En outre, certaines personnes commencent à solliciter des organismes communautaires confessionnels en vue d'établir une fondation communautaire au Canada. Les familles yéziennes ne cessent de se soutenir mutuellement, tant sur le plan moral qu'émotionnel. Ces exemples illustrent le renforcement du sentiment de collectivité et montrent bien que les familles sentent qu'elles ont les moyens d'agir et qu'elles sont résolues à s'investir dans leur communauté.

Par exemple, des fournisseurs de services de Calgary organisent un groupe communautaire social informel à l'intention des familles yéziennes. Les adultes se réunissent régulièrement pour discuter de leurs difficultés, s'aider les uns les autres à prendre des décisions relatives à leur réinstallation, notamment en ce qui concerne l'établissement de leur budget, échanger sur la façon de discipliner correctement les enfants, partager des histoires et tirer des leçons de l'expérience des autres. Un groupe réservé aux femmes a également été formé pour les mêmes raisons.

Pour donner un autre exemple, des fournisseurs de services de Toronto organisent des séances de thérapie par l'art à l'intention des personnes qui souffrent de stress post-traumatique en raison des violences et des déplacements causés par Daech. Animées par un art-thérapeute et supervisées par un animateur de groupe de soutien, les séances offrent un espace sécuritaire et confortable où les enfants peuvent aller à la rencontre de leurs émotions concernant les événements qu'ils ont vécus ou dont ils ont été témoins avant leur arrivée au Canada.

Le gouvernement continuera de faire en sorte que les yézidis qui arrivent au Canada sont réinstallés dans des collectivités qui répondent à leurs besoins, le plus souvent dans des villes où vit déjà une diaspora yézidie, et qui offrent des services spécialisés de formation linguistique, des services médicaux et psychosociaux ainsi que du soutien communautaire général. En ce qui concerne les réfugiés yézidis qui ont déjà de la famille ou des amis établis au Canada, le gouvernement enverra ces personnes dans les mêmes collectivités de façon à continuer de favoriser la réunification des familles.

5) Renforcer les services

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de soutenir les fournisseurs de services d'établissement qui viennent en aide aux femmes et aux enfants yézidis dans la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires, particulièrement dans les cinq villes de réinstallation, à savoir London, Toronto, Winnipeg, Calgary et Lethbridge.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation et fera fond sur les mesures qui sont prises à l'heure actuelle afin de continuer d'aider les fournisseurs de services à mettre en commun leur capacité et leurs pratiques exemplaires.

IRCC s'est efforcé de soutenir les fournisseurs de services d'établissement depuis le tout début de l'initiative de réinstallation des survivants de Daech. Les réfugiés yézidis se sont établis dans quatre collectivités, à savoir London, Toronto, Winnipeg et Calgary. Les réfugiés yézidis qui avaient initialement été réinstallés à Lethbridge ont choisi de déménager à Calgary pour rejoindre une communauté yézidie existante.

IRCC organise et continuera de diriger des *séances d'information mensuelles sur la réinstallation des Yézidis* par téléconférence à l'intention des intervenants internes et externes, y compris des organismes bénéficiaires de financement qui fournissent des services d'hébergement temporaires aux clients yézidis à leur arrivée au Canada. Ces séances permettent à tous les principaux partenaires de mettre en commun leur expérience et de faire le point sur les progrès accomplis dans la réinstallation de la population vulnérable de réfugiés yézidis.

Les 26 et 27 mars 2018, un atelier en personne sur la population de réfugiés yézidis s'est déroulé à London, en Ontario. Financé par IRCC et organisé par le London Cross Cultural Learner Centre, l'atelier a donné l'occasion à d'importants partenaires locaux, provinciaux et nationaux de discuter et d'échanger des idées concernant différents enjeux relatifs à la population yézidie, qu'il s'agisse de la santé mentale, des jeunes, des services d'interprétation, de l'emploi ou de la capacité des collectivités.

Voici certaines des autres initiatives en cours destinées à soutenir les fournisseurs de services qui viennent en aide aux survivants de Daech, notamment aux femmes et aux filles yézidies.

- COSTI Immigrant Services, le fournisseur de services du PAR de Toronto, a pris l'initiative de mettre sur pied le réseau des réfugiés yézidis de la région de York, en Ontario. Outre COSTI Immigrant Services, les partenaires de cette initiative comprennent le Centre Canadien pour Victimes de Torture, les services communautaires catholiques de la région de York, la Jewish Immigrant Aid Society, le conseil scolaire catholique du district de York et le conseil scolaire du district de la région de York. L'objectif est d'améliorer la coordination des services à la clientèle en vue d'optimiser les résultats et de cerner les aspects et d'identifier les familles ayant besoin d'une coordination plus intensive (c.-à-d. services globaux). Les partenaires reçoivent tous des fonds d'IRCC.
- Le London Cross Cultural Learner Centre, le fournisseur de services du PAR de London, en Ontario, a mis sur pied un comité sur les yézidis chargé de coordonner les services avec les

autres organismes de la collectivité qui reçoivent du financement d'IRCC. L'objectif est de faire connaître les programmes qui sont actuellement offerts par les fournisseurs ainsi que les pratiques exemplaires en vue de simplifier l'accès aux services et d'éviter les chevauchements.

- Le Manitoba Interfaith Immigration Council, l'Accueil francophone à Winnipeg et la Calgary Catholic Immigration Society sont les principaux fournisseurs qui offrent des services du PAR aux réfugiés yézidis dans l'Ouest. À Calgary et à Winnipeg, deux organismes-cadres locaux — la Manitoba Association of Newcomer Serving Organizations et l'Alberta Association of Immigrant Serving Agencies — organisent régulièrement des rencontres pour veiller à ce que les services soient offerts de façon coordonnée dans la collectivité locale. Ces rencontres intègrent d'autres organismes financés par IRCC, des représentants d'IRCC, des fonctionnaires provinciaux et d'autres intervenants de la collectivité. Des rencontres sont organisées toutes les trois semaines à Calgary et toutes les deux semaines à Winnipeg.
- L'organisme Winnipeg Immigration Partnership, qui fait partie du réseau des partenariats locaux en matière d'immigration, s'investit dans la collectivité en collaboration avec les fournisseurs de services qui reçoivent du financement d'IRCC ainsi qu'avec les dirigeants communautaires en vue de faciliter la réinstallation des clients yézidis. L'organisme a contribué à l'établissement d'une relation entre la communauté yézidie et les fournisseurs de services du PAR locaux pour faire en sorte que la réinstallation des réfugiés yézidis se fasse de manière concertée.

6) Développer des pratiques exemplaires concernant la réinstallation de groupes vulnérables

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents et les spécialistes en la matière à l'élaboration d'un guide de pratiques exemplaires sur la réinstallation et l'intégration de groupes vulnérables, à l'intention du secteur de l'établissement.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation visant à ce qu'IRCC travaille avec les intervenants compétents et les spécialistes en la matière en vue de la réinstallation et de l'intégration de groupes vulnérables, mais il estime qu'il ne conviendrait peut-être pas d'élaborer un seul guide de pratiques exemplaires étant donné la complexité et la variété des besoins des divers groupes vulnérables. Pour s'attaquer à tous les enjeux et demeurer au fait des nouveautés dans la conception et l'exécution des programmes, IRCC continuera de collaborer avec les intervenants en vue de leur donner l'occasion d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires ainsi que de fournir des services de réinstallation et d'intégration plus ciblés aux personnes qui en ont le plus besoin.

IRCC et les principaux intervenants travaillent en collaboration au sein d'un certain nombre de conseils et de comités en vue de mobiliser le secteur de l'établissement et de la réinstallation à l'échelle nationale. Il s'agit notamment du Conseil national de l'établissement, qui s'occupe

principalement des politiques et des programmes en matière d'intégration; du groupe de travail sur le Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (PRPG) et du PAR, qui s'occupe principalement de la réinstallation des réfugiés parrainés par le gouvernement; ainsi que du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur l'établissement, qui représente une tribune pour l'échange de renseignements sur les politiques et les programmes d'établissement et d'intégration des immigrants, y compris des réfugiés, à l'échelle du Canada. En mars 2018, un atelier sur la population vulnérable de réfugiés yézidis s'est déroulé à London, en Ontario. L'atelier a donné l'occasion à d'importants partenaires locaux, provinciaux et nationaux de discuter et d'échanger des idées concernant différents enjeux relatifs à la population yézidie.

IRCC continuera de veiller à ce que le perfectionnement professionnel et le renforcement des capacités du secteur de l'établissement et de la réinstallation demeurent une priorité lors de l'établissement des futurs programmes. Notamment, le Programme d'établissement d'IRCC a fourni du financement au Ontario Council of Agencies Service Immigrants (conseil ontarien des organismes au service des immigrants) pour la création d'une communauté de pratique nationale bilingue en ligne au sein de laquelle le personnel du secteur de l'établissement et de la réinstallation ainsi que des dirigeants et des professionnels de secteurs connexes peuvent interagir, communiquer, collaborer et apprendre. La communauté de pratique permettra à tous les intervenants du secteur de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants de communiquer et de consulter des renseignements et des ressources sur les pratiques exemplaires dans un large éventail de sujets touchant l'établissement et la réinstallation, y compris ceux qui concernent les populations vulnérables. Des personnes et des groupes de partout au pays seront en mesure d'utiliser la communauté de pratique pour collaborer sur des questions de première ligne ou propres aux organisations et aux secteurs; pour coordonner des activités dans le but de réduire de doublement des efforts; pour trouver des partenaires et des spécialistes afin d'améliorer les solutions de prestation de services. La communauté de pratique sera accessible en ligne en 2019.

Grâce au Programme d'établissement à IRCC, un certain nombre d'approches et d'appuis différents sont offerts pour répondre aux besoins de groupes particuliers de nouveaux arrivants vulnérables :

- Règlement des cas et soutien complet à l'établissement et à l'intégration – les réfugiés et d'autres nouveaux arrivants qui sont confrontés à de multiples obstacles à l'intégration peuvent bénéficier du Programme d'établissement assorti d'une approche en matière de règlement des cas. Ces services personnalisés, habituellement offerts sur une base individuelle et dont le progrès est surveillé sur une longue période, permettent d'aiguiller les nouveaux arrivants ayant de grands besoins vers des organismes locaux de soutien et d'assurer un suivi. Les services de soutien en matière de règlement des cas sont souvent offerts par l'entremise d'un réseau collaboratif d'organismes de prestation de services et visent à s'assurer que les jeunes, les personnes âgées, les familles et les réfugiés soient en mesure d'affronter les difficultés quotidiennes plus efficacement. Cela comprend aussi la mise en œuvre d'un modèle de services de soins destinés aux réfugiés ayant de grands besoins et à leurs familles afin d'améliorer les services et de

renforcer la capacité en matière de prestation de services spécialisés grâce à la formation et à la consultation. Il s'agit notamment de l'évaluation, de la planification des services et de la mise en œuvre de ressources, de services de soutien et de services coordonnés destinés aux personnes et aux réseaux de familles.

- IRCC reconnaît les problèmes particuliers et nombreux auxquels sont confrontées les nouvelles arrivantes qui doivent apprendre une nouvelle langue, notamment les transitions vers un retour au travail, les responsabilités liées aux soins des enfants, la création d'un nouveau réseau ainsi que les changements dans la dynamique familiale. Le Programme d'établissement d'IRCC finance un vaste éventail de services d'établissement ciblés auxquels ont accès les nouvelles arrivantes et les réfugiées, notamment les suivants : mentorat, séances d'information et d'orientation sur les droits et les responsabilités, services liés à l'emploi et à la langue uniquement destinés aux femmes, et services de soutien en matière de prévention de la violence familiale et fondée sur le sexe. Le Programme d'établissement offre aussi des services de soutien comme des services de garde d'enfants et de transport pour veiller à ce que les femmes puissent accéder à la gamme complète de services d'intégration. En outre, le budget 2018 prévoit 31,8 millions de dollars dès 2018-2019 pour la mise sur pied d'un projet pilote visant l'étude des mesures d'appui à la participation au marché du travail des nouvelles arrivantes qui sont membres d'une minorité visible. Le Ministère reconnaît que l'emploi est la clé du succès de l'intégration des nouveaux arrivants et que certains peuvent être confrontés à d'autres obstacles à l'indépendance financière. Ainsi, IRCC explorera des combinaisons d'interventions en emploi et de règlement des cas afin d'améliorer les résultats.
- IRCC reconnaît les problèmes particuliers et nombreux auxquels sont confrontées les nouvelles arrivantes qui doivent apprendre une nouvelle langue, notamment les transitions vers un retour au travail, les responsabilités liées aux soins des enfants, la création d'un nouveau réseau ainsi que les changements dans la dynamique familiale. Le Programme d'établissement d'IRCC finance un vaste éventail de services d'établissement ciblés auxquels ont accès les nouvelles arrivantes et les réfugiées, notamment les suivants : mentorat, séances d'information et d'orientation sur les droits et les responsabilités, services liés à l'emploi et à la langue uniquement destinés aux femmes, et services de soutien en matière de prévention de la violence familiale et fondée sur le sexe. En outre, les services de soutien comme des services de garde d'enfants et de transport sont offerts pour veiller à ce que les mères puissent accéder à la gamme complète de ces services d'intégration.
- Les nouveaux arrivants âgés ont accès aux renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées; aux programmes de renforcement des compétences linguistiques permettant d'atteindre les objectifs en matière d'établissement et d'intégration; à de l'aide pour trouver et conserver un emploi; au soutien nécessaire à l'établissement d'un réseau dans leur collectivité pour réduire l'isolation sociale. Certains services d'établissement destinés aux âgés prennent la forme de cercles de

discussion, de séances de formation en informatique qui les aideront à communiquer par courriel avec leurs amis et les membres de leur famille et à apprendre à utiliser les moteurs de recherche pour répondre à leurs besoins en matière d'établissement, ou encore d'ateliers sur la prévention contre l'abus des personnes âgées. De plus, des renseignements sur les droits, la santé et le bien-être des aînés, les options en matière de logement, le budget, le Régime de pensions du Canada (RPC) et d'autres prestations offertes, ainsi que sur des activités sociales sont expressément destinés aux aînés.

- Des services ciblés sont offerts aux jeunes nouveaux arrivants pour répondre à leurs besoins diversifiés, notamment les obstacles liés à l'adaptation à une nouvelle culture, au système d'éducation, à la transition pour passer de l'école au marché du travail, aux relations avec leurs pairs ainsi qu'aux changements dans la dynamique familiale. Ces services de soutien peuvent inclure du mentorat par les pairs, des camps de leadership pour les jeunes, des services d'aide à l'emploi liés aux compétences en recherche d'emploi, de même que des renseignements sur la reconnaissance des titres de compétences. IRCC reconnaît également l'importance de s'engager directement auprès des jeunes nouveaux arrivants qui possèdent des compétences, des connaissances et une expérience diversifiées. IRCC travaille actuellement à sensibiliser les jeunes nouveaux arrivants aux problèmes en matière d'intégration et d'immigration au Canada et à s'assurer que le point de vue des jeunes est pris en compte dans les travaux d'IRCC.
- Compte tenu des problèmes particuliers auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants LGBTQ2, notamment l'isolement sociale, des services ciblés sont également offerts à ce groupe vulnérable. Par exemple, des renseignements sont offerts sur les droits des LGBTQ2 et sur l'exploration de l'identité sexuelle LGBTQ2 dans le contexte culturel, et les jeunes LGBTQ2 peuvent également participer à des groupes de soutien. IRCC finance également la formation aux fournisseurs de services pour les aider à mieux répondre aux besoins des nouveaux arrivants LGBTQ2. De nombreux organismes fournisseurs de services ont conclu des partenariats solides avec d'autres ressources et services de soutien communautaires intégrés qui sont mieux placés pour répondre aux besoins de ces personnes.
- Les services de garde d'enfants de nouveaux arrivants sont l'un des six services de soutien offerts par IRCC pour surmonter les obstacles qui empêchent les nouveaux arrivants d'accéder aux programmes d'établissement financés par IRCC. En réponse aux leçons apprises de l'expérience avec les réfugiés syriens, IRCC a financé le soutien aux services de garde d'enfants des organismes communautaires qui offrent des services d'établissement (connu sous l'acronyme CMAS en anglais) pour créer la ressource suivante : *Guide sur la résilience – Stratégies pour travailler avec des enfants réfugiés qui ont été traumatisés*. Le guide a été distribué aux travailleurs du secteur de l'établissement qui offrent le programme Garde des enfants de nouveaux arrivants et a été le sujet principal d'une conférence sur le travail auprès des enfants de réfugiés qui s'adresse aux travailleurs de partout au Canada qui offrent des services de garde aux enfants de nouveaux arrivants.

7) Assurer la proximité des services et l'accès au logement abordable

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les femmes et les enfants yézidis réinstallés n'ont pas nécessairement les connaissances, les capacités ou les ressources nécessaires pour accéder aux services par eux-mêmes et qu'il doit les aider à se réinstaller dans des secteurs situés à proximité des services, comme le transport en commun, les établissements d'enseignement et centres médicaux, et les services de réinstallation. Le gouvernement doit également travailler avec les gouvernements des provinces, les administrations municipales et les organismes fournisseurs de services pour veiller à ce que les femmes et les enfants yézidis réinstallés aient un meilleur accès au logement abordable.

Le gouvernement du Canada soutient les efforts permettant d'améliorer l'accès aux services pour les femmes yézidies, mais n'est pas d'accord avec la recommandation voulant qu'il doive aider directement les femmes yézidies à se réinstaller dans des secteurs situés à proximité des services, parce que cette recommandation ne relève pas du mandat d'IRCC. Le Ministère joue un rôle limité en matière de prestation de services de soutien au logement dans le cadre de l'intégration des nouveaux arrivants.

Toutefois, en ce qui concerne les services avant l'arrivée, les réfugiés à destination du Canada, y compris les réfugiés yézidis, participent à des séances de l'Orientation canadienne à l'étranger (OCE) offertes par l'Organisation internationale pour les migrations. Les séances de l'OCE consistent en des séances d'orientation de groupe avant départ d'une durée de trois à cinq jours offertes aux réfugiés yézidis avec l'aide d'interprètes parlant le kurde kurmanji. Durant ces séances, les participants obtiennent des renseignements sur les nombreux aspects de la vie au Canada, notamment le logement, afin de s'assurer qu'ils ont des attentes réalistes et qu'ils comprennent bien leurs droits et responsabilités lorsqu'ils arrivent au Canada. La publication *Bienvenue au Canada* fournit des renseignements de base sur la façon de trouver du logement temporaire, sur les droits et responsabilités des locataires et des propriétaires et sur l'achat et le financement d'une maison au Canada.

À l'arrivée au Canada, grâce au PAR, IRCC offre un logement temporaire aux réfugiés pris en charge par le gouvernement réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG). Les fournisseurs de services (FS) du RAP aideront également les RPG nouvellement arrivés à trouver et à obtenir un logement permanent, tout en leur offrant d'autres appuis financiers et autres. Les FS du PAR travaillent avec les réfugiés pour trouver un logement qui soit à proximité des services essentiels et d'autres membres de la communauté des yézidis, tout en essayant de s'assurer que ce logement soit abordable pour les réfugiés.

De façon plus large, en novembre 2017, le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie nationale sur le logement et il s'est engagé à investir 40 milliards de dollars pour bâtir des collectivités plus fortes et pour aider les Canadiens de tout le pays à avoir un logement sûr et abordable. La Stratégie utilisera une approche pangouvernementale qui harmonise le logement avec les autres objectifs importants comme la création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation et la prévention de la violence à l'encontre des femmes.

La priorité sera d'aider les Canadiens les plus vulnérables à obtenir un logement et la Stratégie devrait permettre de retirer 530 000 Canadiens de la liste des personnes qui ont besoin d'un logement. Cela inclut les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale, les personnes âgées, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes confrontées à des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les vétérans et les jeunes adultes.

Dans l'ensemble, la Stratégie apportera 20,5 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à bâtir davantage de logements abordables, à réduire l'itinérance et à favoriser de meilleurs résultats pour tous les Canadiens. Les provinces et les territoires seront tenus de verser une contribution représentant environ la moitié de cet investissement total, y compris une contribution de 2 milliards de dollars pour la création d'une nouvelle allocation canadienne d'aide au logement de 4 milliards de dollars pour répondre aux besoins locaux et pour s'attaquer au défi de l'abordabilité du logement. L'allocation canadienne d'aide au logement, qui sera lancée en 2020, fournira un soutien à l'abordabilité directement aux familles et aux personnes qui ont besoin d'un logement, ce qui inclut celles qui vivent potentiellement dans un logement social, celles qui sont sur une liste d'attente de logement social et celles qui ont un logement privé, mais qui ont des difficultés à joindre les deux bouts. Avec l'allocation, chaque foyer bénéficiaire recevra en moyenne 2 500 \$ par an et au moins 300 000 foyers recevront un soutien.

8) Renforcer le soutien et l'accès aux services en santé mentale

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Commission de la santé mentale du Canada et tous les partenaires compétents pour investir dans l'amélioration du soutien en santé mentale destiné à tous les réfugiés réinstallés au pays; et qu'il travaille à ce que les femmes et les enfants yézidis aient un meilleur accès à du soutien en santé mentale dans leur langue maternelle lorsqu'ils obtiennent des services dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

Afin d'aider à veiller à ce que l'établissement de tous les immigrants et réfugiés soit géré d'une manière coordonnée et efficace, y compris en ce qui a trait à la prise en charge de leurs besoins en matière de santé mentale, IRCC collabore avec les provinces et les territoires par le biais du Forum des ministres responsables de l'Immigration et au niveau opérationnel par le biais du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'établissement. De plus, IRCC a le statut de membre d'office au Conseil fédéral, provincial et territorial des médecins hygiénistes en chef, qui est appuyé par l'Agence de la santé publique du Canada.

IRCC est également en contact avec l'Agence de la santé publique du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada, pour collaborer et faire progresser la politique, la recherche et les programmes sur la santé mentale par et pour les groupes d'immigrants, de réfugiés et ethnoculturels et racialisés (IRER). Grâce à sa participation à la collaboration liée aux groupes d'IRER par le biais de la Commission de la santé mentale du Canada, IRCC est en mesure de

nouer un contact avec les chercheurs, les fournisseurs de services ainsi que les représentants des administrations provinciales, territoriales et régionales de la santé pour échanger de l'information et solliciter des conseils et des idées sur les questions touchant la santé mentale.

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) du Canada répond aux besoins médicaux, y compris en matière de santé mentale des réfugiés pris en charge par le gouvernement et des réfugiés parrainés par le secteur privé. Le PFSI fournit une couverture temporaire limitée de soins de santé aux réfugiés réinstallés, généralement pour une durée pouvant aller jusqu'à un an après l'arrivée au Canada.

Les femmes et les enfants yézidis sont des bénéficiaires admissibles du PFSI. À ce titre, ils bénéficient d'une couverture de base qui inclut les services de santé mentale fournis par des médecins (tels que les psychiatres, les médecins généralistes ou les médecins de famille) et les services fournis par les hôpitaux psychiatriques; une couverture supplémentaire comprenant des services de santé mentale fournis par notamment des psychologues cliniciens, des psychothérapeutes et des thérapeutes-conseils et des médicaments sur ordonnance pour le traitement des troubles mentaux. L'interprétation pour les services de santé mentale est également couverte aux termes du PFSI.

En plus du PFSI, tous les nouveaux arrivants peuvent bénéficier d'un soutien en matière de santé mentale dans le cadre du Programme d'établissement. Les programmes de santé mentale comprennent divers services qui favorisent la santé mentale et le bien-être, l'indépendance et l'intégration communautaire des nouveaux. Des programmes sont en place pour renforcer la capacité par la formation de travailleurs de l'établissement de façon à établir les problèmes de santé mentale et faire les recommandations appropriées dans la communauté. Par exemple, environ 5 700 travailleurs de l'établissement et professionnels de la santé dans tout le Canada se sont inscrits aux cours interactifs en ligne élaborés par le Centre de toxicomanie et de santé mentale dans le cadre de son projet continu sur la santé mentale des réfugiés financé par IRCC. Dans les cas où les nouveaux arrivants ont besoin d'interventions en matière de santé mentale comme du counseling traumatologique, les fournisseurs de services financés par IRCC peuvent fournir un counseling à court terme en cas de crise et un aiguillage vers les services de soins de santé offerts par les provinces et les territoires.

IRCC finance les fournisseurs de services afin qu'ils offrent un soutien en matière de santé mentale non clinique et qu'ils fournissent de l'information en matière de santé communautaire qui favorise la sensibilisation à la santé mentale et l'accès aux services de santé, en particulier aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux réfugiés. Les fournisseurs de services financés par IRCC offrent également un soutien et un aiguillage vers les services locaux aux nouveaux arrivants qui ont besoin d'un soutien additionnel.

Récemment, par exemple, en réponse aux leçons tirées de l'expérience liée aux réfugiés syriens, IRCC a financé l'organisation Supporting Child Care in the Settlement Community (également connue sous le nom de CMAS) afin qu'elle élabore une ressource intitulée *The Resilience Guide - Strategies for Responding to Trauma in Refugee Children*. La ressource a été transmise aux travailleurs de l'établissement qui mettent en œuvre le Programme de garde

d'enfants de nouveaux arrivants, l'un des six services de soutien offerts par IRCC pour éliminer les obstacles à l'accès des nouveaux arrivants aux programmes d'établissement financés par le Ministère, et elle a été l'élément central de la conférence *Intervenir auprès d'enfants et de jeunes réfugiés et leurs familles* (mars 2018) pour les travailleurs en garderie qui s'occupent d'enfants de nouveaux arrivants dans tout le Canada.

Dans un autre exemple, le Aurora Family Therapy Centre mène un projet pilote d'évaluation des besoins psychosociaux liés à l'établissement pour s'assurer que les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont adéquatement examinés par des cliniciens formés en matière de besoins psychosociaux liés à l'établissement et qu'ils sont référés aux services de santé physique et mentale au besoin. Des évaluations de suivi seront menées après six mois. Ce projet pilote a été initialement mis en place afin de répondre aux besoins prévus des survivants de Daech et, le 1^{er} juillet 2017, il a été élargi afin d'inclure tous les réfugiés pris en charge par le gouvernement. Depuis mars 2018, les réfugiés yézidis parrainés par le secteur privé sont maintenant également inclus.

Depuis le début du projet pilote en mars 2017, une évaluation a été menée pour quelque 344 survivants de Daech. On a ainsi déterminé que 31 clients yézidis avaient besoin d'une intervention critique/sérieuse en matière de santé mentale et ils ont été référés au programme du Aurora Newcomer Therapy Centre. Ce programme a auparavant été financé par Centraide Winnipeg, mais le financement a pris fin le 31 mars 2018. IRCC a fourni un financement provisoire par le biais du projet pilote « Enhanced Crisis Counselling », qui prolongera la période le projet pilote de counseling pour ces survivants de Daech extrêmement vulnérables et traumatisés.

De plus, IRCC collabore avec des organisations telles que l'Association canadienne pour la santé mentale et le Centre de toxicomanie et de santé mentale pour élaborer des ressources afin d'aider les fournisseurs de services d'établissement, de services sociaux et de soins de santé à établir les besoins en matière de santé mentale des réfugiés et de leur offrir la formation et les ressources dont ils ont besoin pour répondre aux besoins en matière de santé mentale des réfugiés.

IRCC continuera à établir des partenariats et à contribuer à un effort concerté pour faire progresser l'échange d'information et les programmes à l'appui de la santé mentale et du bien-être des nouveaux arrivants, notamment des réfugiés.

9) Prévoir les besoins en interprétation

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Le Canada prévoit les besoins en matière de ressources linguistiques dans ses initiatives de réinstallation, et mette à la disposition des nouveaux arrivants des services d'interprétation professionnels dans leur langue maternelle.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

Les programmes de réinstallation, d'établissement et d'intégration du Canada sont dirigés par IRCC et mis en œuvre principalement par l'entremise de FS au Canada.

IRCC finance les FS afin qu'ils fournissent des services de soutien afin de faciliter l'accès aux services d'établissement directs, y compris : la garde d'enfants, l'aide au transport, la traduction, l'interprétation, le counseling en cas de crise et le soutien pour les personnes handicapées.

Pour appuyer la prestation de services et prévoir les besoins spécifiques de la population yézidie, IRCC échange des renseignements importants avec ses bureaux locaux importants, les FS aux points d'entrée et les FS du PAR une fois que les demandes des réfugiés ont été approuvées et de nouveau avant leur arrivée. Cela inclut de l'information sur la composition des familles, sur leurs besoins médicaux, sur leurs connaissances linguistiques, sur leurs besoins spéciaux en matière de voyage, sur leurs besoins en matière de services immédiats après l'arrivée, sur leur famille ou leurs amis au Canada, etc.

Avec cette information, les FS qui appuient les efforts de réinstallation des yézidis assurent qu'ils ont du personnel qui parle le kurde kurmanji ou qu'ils sont en mesure d'avoir accès à l'aide de bénévoles pour la traduction/l'interprétation, au besoin. Cela commence avec les services au point d'entrée à l'aéroport international Pearson, où des services d'appui sont disponibles en kurde kurmanji par le biais du fournisseur de services Malton Neighbourhood Services.

L'accès à une aide pour la traduction et l'interprétation en kurde kurmanji est un élément continu des services offerts par nos FS aux personnes qui en ont besoin. Cette aide est obtenue grâce à du personnel rémunéré et à la contribution de bénévoles. Les yézidis réinstallés continuent d'avoir accès à un soutien en matière de traduction et d'interprétation et aux services offerts dans leurs collectivités de destination de façon continue. Les services de traduction sont offerts à tous les nouveaux arrivants, y compris aux nouveaux arrivants yézidis, qui peuvent en avoir besoin à tout moment durant le processus d'établissement.

10) Développer des services d'interprétation communautaire

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Le Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les administrations municipales et les associations professionnelles d'interprètes et de traducteurs, afin de développer des ressources en interprétation communautaire et de veiller à ce que ces services d'interprétation professionnels soient offerts aux nouveaux arrivants qui en ont besoin.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

IRCC finance les services de soutien, y compris la traduction et l'interprétation, afin de réduire les obstacles à l'accès et de permettre aux nouveaux arrivants de bénéficier des services d'établissement. Les services de soutien contribuent à l'ensemble des résultats attendus liés à la prestation de services d'établissement directs, et ensemble, ils créent les conditions

nécessaires pour que les nouveaux arrivants réussissent dans la société et l'économie canadiennes.

IRCC a accru sa collaboration avec les provinces et les territoires au niveau multilatéral et au niveau bilatéral. Au niveau multilatéral, IRCC appuie le travail du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur l'établissement. Les réunions et les activités du groupe de travail sont axées sur la réalisation de la vision énoncée et des objectifs du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de l'immigration, en particulier ceux qui figurent dans le Plan d'action concernant la vision FPT 2016-2019, et dans le plan de travail du Groupe de travail FPT sur l'établissement.

Les engagements multilatéraux avec les provinces et les territoires sont complétés au niveau bilatéral par la négociation d'ententes bilatérales en matière d'établissement et par des mécanismes de gouvernance répondant aux besoins spécifiques des provinces et territoires, ce qui inclut les programmes d'établissement et pourrait inclure la traduction et l'interprétation. Ces Protocoles d'entente (PE) sont essentiels pour officialiser les relations et assurer l'efficacité des programmes d'établissement au niveau bilatéral. Dans le contexte du PE, IRCC et la province ou le territoire en question s'engagent à l'égard de la vision conjointe, des principes et des objectifs d'un partenariat bilatéral en matière d'établissement, des domaines de partenariat en matière d'établissement, des rôles et responsabilités, de la préparation de rapports et de la responsabilisation, ainsi que de la structure de gouvernance (un groupe de travail sur la mise en œuvre) pour surveiller la mise en œuvre du PE.

À ce jour, IRCC a signé des PE avec l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick et il a entamé des négociations avec la Saskatchewan, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon. Ces PE comportent des engagements à collaborer en matière de services de soutien, ce qui inclut l'interprétation et la traduction.

Par le biais de son Programme d'établissement, IRCC finance deux réseaux locaux liés à l'établissement et à l'intégration des immigrants : les *Réseaux en immigration francophone* et les Partenariats locaux en matière d'immigration. Un des objectifs des deux réseaux est d'améliorer la coordination entre les organisations qui interviennent dans l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.

11) Favoriser l'apprentissage linguistique

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Le Canada continue d'appuyer la formation linguistique de tous les réfugiés.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

En 2018-2019, IRCC investira environ 762 millions de dollars à l'extérieur du Québec pour appuyer les besoins en matière d'établissement des nouveaux arrivants, y compris les réfugiés. IRCC dépense environ 36 % de l'enveloppe de financement fédéral de l'établissement pour la formation linguistique, ce qui représente la plus grande proportion des dépenses.

Le programme linguistique est mis en œuvre par diverses organisations et combine l'acquisition de la langue et une instruction sur la culture et les notions civiques canadiennes, les droits et responsabilités, la recherche d'emploi et les aptitudes de communication interculturelles. Les programmes vont de l'alphabétisation à des niveaux avancés de maîtrise de la langue, y compris une formation liée à l'emploi. La formation linguistique dans le cadre de l'établissement était initialement destinée à faciliter la participation des nouvelles arrivantes, quelle que soit leur intention relative au marché du travail. Historiquement, la majorité des participants étaient des femmes. Les cours de langue sont offerts parallèlement à des services de soutien qui facilitent la participation des nouveaux arrivants à la formation linguistique telle que la garde des enfants des nouveaux arrivants, une aide au transport et s'il y a lieu, un aiguillage vers un counseling en cas de crise adapté et à la langue et des services d'interprétation.

Les besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement sont déterminés au moyen d'une évaluation des besoins et d'un service d'aiguillage disponible après l'admission au Canada. Les clients ayant besoin d'une formation linguistique sont recommandés au programme linguistique qui convient le mieux à leurs besoins linguistiques liés à l'établissement. Le programme prend en considération que certains nouveaux arrivants, y compris les réfugiés, puissent être confrontés à de multiples obstacles, comme un faible niveau d'alphabétisation ou une faible maîtrise des langues officielles, un niveau de scolarité peu élevé, un traumatisme et un handicap. IRCC est en contact étroit avec les fournisseurs de services d'établissement, de façon régulière, afin de déterminer la demande à l'égard de leurs services. Dans les domaines où il existe des listes d'attente pour la formation linguistique, le financement est alloué aux niveaux de base de la formation linguistique (c.-à-d. du niveau de littératie au niveau Canadian Language Benchmark 4/*Niveau de compétence linguistique canadien 4*). IRCC examine également des méthodes informelles d'apprentissage d'une langue comme des groupes de conversation pour les nouveaux arrivants.

La formation linguistique dans le cadre du programme d'établissement financé par le gouvernement fédéral est complétée par des programmes et des investissements provinciaux et territoriaux en matière de formation linguistique. IRCC continue de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'assurer une approche coordonnée pour la prestation de la formation linguistique dans le cadre de l'établissement.

12) Favoriser la réunification des familles

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Le Canada aide à la réunification des familles des survivants de Daech en songeant à prolonger indéfiniment le délai prescrit d'un an, afin de permettre à ces personnes de faire venir ici des membres de leur famille immédiate retrouvés vivants; et qu'il continue d'accélérer le traitement des demandes de membres de la famille immédiate.

Le gouvernement du Canada appuie partiellement cette recommandation.

Tous les efforts sont déployés pour s'assurer que les familles, et en particulier les époux, les conjoints de fait et les enfants à charge, ne soient pas séparés ou, si la séparation est inévitable, que la réunification soit facilitée autant que possible.

Ainsi, IRCC a demandé au HCR d'indiquer la famille élargie aux fins de réinstallation, plutôt que seulement la famille immédiate, afin de s'assurer que les survivants de Daech disposent d'un appui familial approprié au Canada. IRCC dispose de plusieurs voies pour faciliter la réunification des familles, comme la disposition relative au délai prescrit d'un an et le parrainage de la catégorie du regroupement familial.

La disposition relative au délai prescrit d'un an est une disposition réglementaire contenue dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR) qui, dans certaines conditions, permet aux membres de la famille qui n'accompagnent pas le demandeur principal de venir au Canada dans l'année qui suit la confirmation de la résidence permanente du demandeur principal. Dans le cas des survivants de Daech, la recommandation du CIMM vise à prolonger le délai d'un an compte tenu du fait que de nombreux yézidis sont maintenus en captivité par Daech.

Le gouvernement ne prolongera pas la disposition relative au délai prescrit d'un an de façon indéfinie, mais, étant donné les défis uniques auxquels est confrontée cette population, avec des membres de la famille immédiate qui peuvent rester en captivité au-delà du délai permis par cette disposition, le gouvernement élaborera des critères d'admissibilité et mettra en place une prolongation temporaire de la disposition relative au délai prescrit d'un an pour les membres de la famille immédiate des survivants de Daech réinstallés dans le cadre de cette initiative (au titre du RIPR, membre de la famille s'entend de son époux, conjoint de fait, enfant à charge et l'enfant à charge de son époux ou conjoint de fait).

IRCC continuera d'accélérer le traitement des demandes d'immigration des membres de la famille de yézidis remis en liberté, y compris la prise en considération de facteurs d'ordre humanitaire lors de l'évaluation de la demande.